

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 118G Signature d'un marché avec la société Edenred France pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en œuvre de la télégestion et du CESU

**Mme Liliane CAPELLE et
Mme Véronique DUBARRY, rapporteures,**

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3211-1 et suivants ;

Vu le code des marchés publics issu du décret 2006-945 du 1^{er} août 2006 et notamment ses articles 8, 36 et 67 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général n° 2008 DASES 559G des 15 et 16 décembre 2008 autorisant Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en œuvre du CESU et de la télégestion et à organiser une procédure de dialogue compétitif pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en œuvre du CESU et de la télégestion dans le cadre du groupement de commande avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en œuvre du CESU et de la télégestion, signée le 13 janvier 2009 ;

Vu le rapport en date du 17 février 2012 de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande constitué par le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général sollicite l'autorisation de signer le marché pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en œuvre de la télégestion et du CESU.

Sur le rapport présenté par Mmes Liliane CAPELLE et Véronique DUBARRY au nom de la 6^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé a signer avec la société Edenred France SAS le marché pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en œuvre de la télégestion et du CESU destiné au Département de Paris.

Article 2 : Les dépenses résultant de ces prestations seront imputées au Chapitre 016 nature 651141 et 651142 rubrique 551, au Chapitre 65 natures 6511211 et 6511212 rubrique 52, au Chapitre 011 natures 611, 6228 et 62878 rubriques 52, et au Chapitre 016 natures 611, 6228 et 62878 rubrique 550 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement, pour les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016.